

Mon permis de construire

Mise à jour le 15 octobre
2020

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? En fonction de la nature et de l'importance des travaux, votre projet peut être soumis soit à permis (aménager, construire, démolir), soit à déclaration préalable.

Il convient avant tout de vous rapprocher de votre mairie, qui reste votre interlocuteur privilégié afin d'exposer votre projet, solliciter un renseignement sur la constitution du dossier, vérifier la procédure à suivre ainsi que sa conformité avec la réglementation en vigueur...

Votre mairie transmettra ensuite votre demande d'urbanisme au service commun de la Communauté d'Agglomération qui se chargera du suivi administratif et technique. Ce dernier proposera un avis au maire qui délivrera (ou refusera) l'autorisation.

Par ailleurs, une permanence d'un architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) a lieu les jours suivants :

- les 1er et 3e jeudis matin du mois au Centre Inter-Administratif, 5 rue du 71e RI, à Saint-Brieuc.
- les 2e mercredis après-midi du mois au CAUE, 29 avenue des Promenades, à Saint-Brieuc.

Si vous souhaitez bénéficier d'un avis consultatif de cet architecte-conseiller sur votre projet de construction ou vos travaux de réhabilitation, extension, ... vous êtes invités à prendre rendez-vous préalablement auprès du service ADS (Autorisation Droit des Sols) au 02 96 77 60 75.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie.

Vous pouvez aussi utilement

[consulter le site internet officiel \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319)

, dédié à ces questions administratives d'urbanisme et sur lequel les formulaires sont téléchargeables

A savoir :

Depuis le 1er septembre 2015, le service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Saint-Brieuc Armor Agglomération assure l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme de 23 communes.

Binic-Etables/Mer, Hillion, La Méaugon, Lanfains, Langueux, Lantic, Le Foeil, Plédran, Plourhan, Pordic, Quintin, Plaine-Haute, Plainel, Ploeuc-L'Hermitage, St-Bihy, St-Brandan, St-Carreuc, Saint-Donan, St-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc et Yffiniac.

Ce pôle d'instruction est complémentaire aux 3 communes de l'Agglomération dotées de leur propre service d'instruction que sont Plérin, Ploufragan et Saint-Brieuc.

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/questions-durbanisme/mon-permis-de-construire?>

Les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme - zonage et règlement), inventaire des zones humides,...) sont consultables en mairie sur simple demande.

